

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20230921-DEC2023-093-DE  
Date de télétransmission : 21/09/2023  
Date de réception préfecture : 21/09/2023

## **DECISION DU PRESIDENT** **N°D2023-093**

**Objet : Contrat d'abonnement site web**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT la proposition de la société Mighty Productions pour la gestion, l'hébergement, le nom de domaine et la maintenance du site web « plaindeculture.fr » qui présente un agenda des événements et une cartographie des offres culturelles de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

- DECIDE de signer le contrat d'abonnement site web (gestion – hébergement - nom de domaine - maintenance) avec la société Mighty Productions pour un montant de 240 euros par année civile.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 21 septembre 2023*

*Publiée le*      **27 SEP. 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 21 septembre 2023.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

